

Nom : FOURNIE

Prénoms : Laëticia ; Noémie

**MÉMOIRE D'INITIATION À LA RECHERCHE DANS LE
CHAMP PROFESSIONNEL :**

La violence conjugale touche également la population masculine

DE CESF SESSION 2018

SOMMAIRE :

INTRODUCTION.....	1
MA MÉTHODOLOGIE D'INVESTIGATION.....	3

PREMIERE PARTIE : PHASE EXPLORATOIRE :

I) La violence conjugale.....	5
1.1) Qu'est-ce que la violence ?.....	5
1.1.1) La violence.....	5
1.1.2) Le respect.....	6
1.1.3) Le conflit.....	6
1.2) Les types de violences au sein du couple.....	7
1.3) Le cercle vicieux de la violence.....	7
II) Des chiffres.....	8
2.1) En France.....	8
2.2) Dans le monde.....	9
III) Les répercussions sur la victimes.....	9
3.1) Le traumatisme.....	9
3.2) Les pathologies chroniques.....	10
3.3) La psychiatrie.....	10
IV) La dévalorisation identitaire.....	11
4.1) L'identité personnelle.....	11
4.2) L'identité sociale.....	12
V) Les auteurs face à la loi.....	13
5.1) Les textes législatifs.....	13
5.2) Les dispositifs.....	14
5.3) Les auteurs de la violence.....	14
VI) Le rôle de la CESF.....	15
VII) Le couple conjugale.....	16
7.1) L'image de l'homme.....	16
7.2) L'image de la femme.....	17

7.3) L'image du couple.....	18
VIII) Les rôles inversés.....	18
8.1) La femme violente.....	18
8.1.1.) Dans la sphère privée.....	19
8.1.2) Dans la sphère publique.....	21
8.2) L'homme violenté.....	22

DEUXIEME PARTIE : DE LA PROBLEMATIQUE A L'HYPOTHESE :

I) Rappel de la question de départ.....	26
II) Les idées principales.....	26
2.1) Ce qui ressort de ma recherche.....	26
2.2) Mon constat.....	27
III) Mon hypothèse.....	28

TROISIEME PARTIE : PHASE PROBATOIRE :

I) Recherches théoriques.....	29
II) Les hommes victimes de violence conjugale.....	30
2.1) Pourquoi les rencontrer ?.....	30
2.2) Les outils utilisé.....	30
III) Les professionnels.....	31
3.1) Pourquoi les rencontrer ?.....	31
3.2) Les outils utilisé.....	31
IV) Outils d'évaluation de l'enquête.....	32
V) Les limites de l'enquête.....	32
CONCLUSION.....	34

Glossaire

Bibliographie

Annexes

La violence conjugale selon la société française, les valeurs et les normes sociales que nous inculque la société en France, est un acte que l'homme fait à la femme. Or la violence au sein d'un couple peut être faite par la femme à l'homme.

Cette société est nourrie par les valeurs et les normes sociales qu'inculque la société à laquelle un individu appartient.

Les normes sociales portent sur : des comportements, des conduites (normes de comportement) ou des jugements, des attitudes, des opinions, des croyances (normes de jugement). Une norme est une règle implicite (non dite) qui nous fait penser, agir sans pour autant qu'elle ait un quelconque critère de vérité.

Une norme sociale est l'expression d'une collectivité (consensus du groupe). Elle fait l'objet d'un apprentissage social, d'une transmission sociale, renvoie aux valeurs et elle est désirable mais ne renvoie pas à un critère de vérité.¹

Sophie TORENT travailleuse social en Suisse explique que « La société reste imprégnée par la figure de l'homme qui domine, l'homme battu sera alors un raté du modèle de socialisation: être battu invalide l'homme dans son appartenance à la catégorie sociale « homme », ce qui n'a jamais lieu quand la femme est victime de l'homme, son statut social de « femme » n'étant pas atteint. »²

La socialisation est un processus par lequel l'individu apprend et intériorise les différents éléments de la culture et de son groupe. Elle s'effectue par l'apprentissage, qui transmet les éléments socio-culturels. Un certain nombre d'éléments, de règles peuvent se regrouper sous le terme de normes et de valeurs. La socialisation de l'homme du XIXème siècle a lieu essentiellement autour de la place publique. Les lieux représentant l'homme sont le café et le cabaret. Quant à la femme c'est plutôt au lavoir, au four et à la maison.

Notre société ayant évolué avec les relations amoureuses, on rencontre de nouveaux couples composés de deux personnes du même sexe (homme/homme ou femme/femme). Selon Marie-France HIRIGOYEN docteure en médecine, spécialiste en psychiatrie, psychanalyste et psychothérapeute familiale, « La violence peut être exercée par un homme à l'égard d'une femme, par une femme à l'égard d'un homme ou par n'importe quelle personne à l'égard de son partenaire dans un couple homosexuel »³.

1 <https://www.psychologie-sociale.com/index.php/fr/theories/normes/21-les-normes-sociales>

2 Sophie Torent- extrait de l'ouvrage « L'homme battu, un tabou au coeur du tabou », Option Santé 2001

3 Marie-France Hirigoyen- extrait de l'ouvrage « Femmes sous emprise, Les ressorts de la violence dans le couple » – éditions Oh ! – 2005

Selon un article⁴ écrit par L. Marchand (« journaliste du journal Le Monde ») « *Tous les trois jours, une femme décède sous les coups de son conjoint* » peut être utilisée pour l'autre sexe : « *Tous les 15 jours, un homme décède sous les coups de sa conjointe* » dans un cas sur deux, la femme, auteur de l'acte, subissait des violences de la part de son conjoint.⁵

Dans ce mémoire, j'ai choisi de m'orienter sur la violence faite aux hommes par leur conjointe dans un couple hétérosexuel. Cela permet de mettre en évidence que la population féminine peut également être à l'origine de violence au sein du couple.

Pourquoi la société ne parle pas de la violence envers les hommes ? Pour quelle raison, il existe si peu de structures pour ce public ? Quels sont les impacts sur la victime violentée ? Pourquoi les hommes restent-ils avec des femmes violentes ? Est-ce que les hommes violentés arrivent mieux à sortir de l'emprise que les femmes ?

Parmi toutes les questions que je me posais celle que j'ai retenu comme étant ma question de départ est : « **En quoi la société engendre le silence des hommes violentés par leurs conjointes ?** »

Ce devoir se décomposera de la manière suivante : nous explorerons la violence conjugale de manière globale avec les textes législatifs, les répercussions sur la santé de la victime. Nous parlerons de l'image de l'homme et de la femme dans notre société ce qui nous amènera au rôle inversés des représentations de la femme et de l'homme. Et enfin nous nous pencherons sur le rôle de la CESF face aux hommes victimes de violence conjugale. Une fois tous ces points abordés, nous pourrons émettre une problématique de laquelle découlera une hypothèse et enfin la phase probatoire de ce mémoire d'initiation à la recherche.

4 https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/10/hommes-battus-des-chiffres-pour-comprendre-une-realite-meconnue_4613224_4355770.html

5 <https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2008-2-page-49.htm>

MA METHODOLOGIE D'INVESTIGATION :

Dans un premier temps, j'ai réalisé des recherches théoriques sur la violence conjugale de façon générale sur internet (forums, des blogs, des sites,...), en lisant des articles sur des revues et des ouvrages écrits par Sophie TORENT, Yvon DALLAIRE (psychologue et sexologue), Marie-France HIRIGOYEN et Liliane DALIGAND (Docteur en médecine et docteur en droit). Je me suis intéressée d'abord à la violence faite aux femmes car j'ai pu en rencontrer durant mes divers stages et je me questionnai sur ma pratique professionnelle face à ce public, mais en réalisant des recherches j'ai remarqué que des articles parlaient des hommes victimes de violence.

J'ai voulu connaître cette problématique qui a éveillé ma curiosité car je n'ai jamais rencontré d'hommes victimes de violence durant mon parcours personnel ou mes divers stages ou encore mon parcours scolaire. Pour mieux approfondir cette problématique j'ai lu différents ouvrages (Cf bibliographie).

Après avoir récolté le plus d'informations possibles j'ai préparé une grille d'entretien (*Voir Annexe N°1 grille d'entretien avec les professionnels*) pour avoir une approche pratique en complément de mon approche théorique. Lors de mes recherches en phase exploratoire je me suis centrée sur le département du Tarn-et-Garonne dans la région Occitanie. Je me suis penchée sur les compétences de la CESF (emploi, logement, famille et santé), puis j'ai choisi des professionnels selon mes objectifs l'insertion sociale et professionnelle, le logement, l'accompagnement à la sortie de l'emprise :

- Les CESF du Conseil Départemental car ils interviennent pour le logement ce qui permet l'insertion par le logement,
- Les juristes du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) car ils informent et orientent au niveau juridique pour être reconnus victimes de violence,
- Une intervenante de coordination intrafamiliale en commissariat qui aide à la séparation et la préparation au départ du conjoint victime.

Tous les professionnels qui interviennent auprès des victimes de violence œuvrent pour permettre aux victimes d'avoir une reconnaissance dans le but de se reconstruire socialement.

Malgré de nombreuses recherches et demandes auprès des professionnels que j'ai rencontrés, je n'ai pas pu rencontrer d'hommes victimes de violence mais j'ai pu recueillir des témoignages de 3 hommes sur internet .

Mes entretiens avec les professionnels m'ont permis de confirmer mes apports théoriques en m'aidant à avoir un axe de recherche précis. J'ai pu définir ma problématique soumettre une hypothèse en tant que future CESF.

En réalisant ce mémoire, j'ai pu apporter une réflexion sur cette problématique de violence dans le couple que ça soit envers la femme comme sur l'homme. Cela m'a permis d'avoir une autre image de la violence conjugale. Selon moi la violence conjugale touchait que les femmes puisque j'ai croisé ce public comme dit précédemment et que j'ai toujours vu une femme en campagne de prévention.

PREMIERE PARTIE :

PHASE EXPLORATOIRE :

I) La violence conjugale :

Le mot violence nous vient du latin « violencia »⁶ et du latin de « violentus », issu du verbe « vis » (verbe « volere ») signifiant « vouloir », découlant du mot grec « bia » signifiant « la force vitale » ou « la force », « la contrainte ». L'adjectif « violent », ainsi que le verbe « violer » nous vient du latin « vis », qui désigne d'abord « la force en action ». Le pluriel latin de « vis » est « vires » et désigne « lui », concrètement les forces physiques et, en particulier les forces militaires.⁶

1.1) Qu'est-ce que la violence ?

1.1.1.) La violence :

Les définitions des violences conjugales sont donc multiples. Cette diversité traduit bien la complexité du phénomène.

Selon le dictionnaire⁷, « La violence conjugale est, au sein d'un couple, la violence exercée par un des partenaires sur son conjoint ou sa conjointe ».

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit les violences conjugales comme « tout acte de violence au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font partie ».⁸

Le dictionnaire de psychologie définit, quant à lui, les violences conjugales comme « un ensemble de comportements, de paroles ou de gestes agressifs, brusques et répétés à l'intérieur d'une relation de couple ».⁹

« La violence est le résultat d'une attitude, d'un état d'esprit dont résulte un comportement (parole, actes...) ».¹⁰

6 <https://sites.google.com/site/etymologielatingrec/home/v/violence>

7 http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/violence%20conjugale/fr-fr#cite_note-0

8 http://perso.numericable.com/annick.pradeau/ViolenceConjugale/dfinition_et_statistiques.html

9 <http://www.savif.fr/html/questcequelaviolence.htm>

10 Entretien avec une coordinatrice intrafamiliale intervenant au commissariat

1.1.2) Le respect :

Le respect est une valeur qui permet à l'Homme de pouvoir reconnaître, accepter, apprécier et mettre en valeur les qualités d'autrui et de ses droits. C'est la reconnaissance de la valeur propre et des droits des individus et de la société.

Le respect permet à la société de vivre en paix, au sein d'une convivialité saine fondée sur des normes et des institutions.¹¹

Au contraire, le manque de respect génère la violence et les confrontations. Lorsque ce manque de respect concerne la violation d'une norme ou d'une loi, il peut être notamment puni à titre formel. Cette punition peut être une contravention voire une arrestation, un emprisonnement et/ou une mise à distance.

1.1.3) Le conflit au sein du couple :

Selon la coordinatrice intrafamiliale du commissariat de Montauban, « Le conflit est défini comme une opposition d'opinions, de choix ou un désaccord pour une raison quelconque. Dans un couple conjugal il doit y avoir de l'égalité entre l'homme et la femme. Les deux partenaires doivent avoir la liberté d'expression lors d'un éventuel désaccord, pour que chacun puisse donner son opinion et son point de vue dans un climat calme ».

Le docteur Roland Coutanceau (Psychiatre des hôpitaux, psychanalyste, psychocriminologie) donne cette définition pour différencier le conflit et la violence au sein d'un couple: « *Le conflit est un mode de relation interactif fondé sur un désaccord ponctuel auquel il faut trouver une solution. Le propre de la violence est de refuser la place à l'autre sur un pied d'égalité et de nier sa qualité de sujet* ».

Marie-France Hirigoyen, docteur en médecine, spécialiste en psychiatrie, psychanalyste et psychothérapeute familiale, identifie le conflit dans le couple comme la nécessité de l'équilibre dans le couple.

Le conflit dans un couple n'est pas de la même nature que la violence conjugale.

11 <http://lesdefinitions.fr/respect>

1.2) Les types de violences au sein du couple :

Il y a plusieurs types de violences conjugales : la violence verbale, la violence psychologique, la violence physique, la violence sexuelle dont le partenaire n'est pas consentant, la violence économique et la violence spirituelle.

- **La violence verbale** se manifeste par des cris, des insultes, des menaces de mort, des injures et des obscénités (propos vulgaires et rabaissant).
- **La violence psychologique** s'exprime par la dévalorisation, la vexation, le mépris, le dénigrement, le chantage, la menace, le contrôle, l'isolement et le harcèlement.
- **La violence physique** est décrite par des bousculades, des coups de pieds et poings, des brûlures, des morsures, de traîner par les cheveux, des étranglements et de la séquestration.
- **La violence sexuelle** se révèle par le viol, les blessures lors de l'acte sexuelle, la pornographie imposée, des relations à plusieurs imposées, la prostitution, des actes sexuels filmés, photographiés et diffusés.
- **La violence économique** est l'interdiction d'exercer une activité professionnelle, et ne pas avoir accès aux comptes bancaires.
- **La violence spirituelle** est une nouvelle forme de violence peu connue à ce jour. Elle mène au dénigrement, à l'interdiction et à l'adhésion sous contrainte.¹²

1.3) Le cercle vicieux de la violence :

La violence au sein d'un couple amène à un cercle vicieux de la violence conjugale. Ce cercle a plusieurs phases :

L'escalade est le commencement de la violence. Au début de la relation de couple tout ce passe bien. Puis, petit à petit une tension au sein du couple est présente c'est-à-dire un lourd silence de l'agresseur.

L'explosion est l'action violente de l'agresseur envers la victime. L'agresseur a une perte de contrôle de lui même et la victime a un sentiment de destruction intérieure, elle se sent démunie et responsable de ce qui lui est arrivée.

Le transfert est que l'agresseur rend responsable sa victime de son acte de violence.

¹² <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Violences-au-sein-du-couple-guide-pour-les-professionnels-de-Tarn-et-Garonne>

La lune de miel est la dernière phase du cercle vicieux. À cette phase l'agresseur promet à la victime de changer, il veut se réconcilier, il demande pardon et supplie de tout recommencer à « zéro ». Son comportement change en achetant des cadeaux en partageant les tâches ménagères et l'éducation des enfants. Pour que sa victime le pardonne l'agresseur dit qu'il ira se faire soigner pour améliorer leur vie quotidienne.¹³

Face à tant de promesses de la part de l'agresseur, la victime peut espérer, pardonne et elle veut y croire en retrouvant la personne qu'elle a aimé auparavant. Une personne victime de violence à en moyenne 7 mois de répit entre deux cycles de violence.¹⁴

II) Des chiffres :

2.1) En France :

Selon l'Organisme Nationale de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), en France 149 000 hommes ont été victimes de violences au sein de leur couple entre 2012 et 2013. Sur cette même période on peut constater que les femmes sont plus nombreuses à se déclarer victimes de violence conjugale de la part de leur conjoint ou ex-conjoint, elle sont aux nombres de 398 000. Les hommes représentent donc 27 % des cas de violence conjugale et 17 % des cas mortels. D'après le recensement de 2015 en France, on compte 21 hommes qui ont étaient victimes de violence conjugale.¹⁵ Chaque année en France, 80 000 hommes souffrent de violences conjugales.¹⁶

13 <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Violences-au-sein-du-couple-guide-pour-les-professionnels-de-Tarn-et-Garonne>

14 Entretien avec une coordinatrice intrafamiliale intervenant au commissariat

15 <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Violences-au-sein-du-couple-guide-pour-les-professionnels-de-Tarn-et-Garonne>

16 https://www.huffingtonpost.fr/yael-k/mon-pere-est-un-homme-battu-et-personne-ne-le-prend-au-serieux_a_23357415/

2.2) Dans le monde :

Depuis 1990, le Canada admet en effet le "Syndrome de la Femme Battue" (SFB), permettant d'établir l'état d'esprit de la femme violentée lors de la perpétration du meurtre de son conjoint. Pas question pour autant de légitimer tous les meurtres de conjoint(s) par une femme violentée: le SFB n'est pas un permis de tuer. Un plan gouvernemental de 2012-2017 au Québec a été réalisé afin d'assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et des enfants exposés à cette violence. Ce plan permettra de répondre aux besoins des personnes vivant dans un contexte vulnérable en lien avec la violence conjugale notamment pour les personnes âgées ou handicapées, immigrantes, issues des communautés culturelles, lesbiennes, transsexuelles ainsi que les hommes.

Une étude du Journal Of American Behavioral Scientist en 1993, démontre que les blessures graves sont chez 14% des femmes victimes contre 38% des hommes victimes de violence conjugale.

En Norvège, il existe une clinique qui accueille ce public. C'est un centre d'hébergement et d'information. Ole NORDJFEEL, sociologue, rencontre toutes les semaines 15 hommes battus.

III) Les répercussions sur la victime :

La victime de violence peut avoir des conséquences sur l'état de sa santé sur du court ou long terme. En effet, la violence conjugale est un phénomène de santé publique, entraînant un accompagnement médical pluridisciplinaire.

3.1) Le traumatisme :

C'est une conséquence de la violence physique.

Dans la majorité des cas, les lésions sont dues à des coups à main nue. La localisation de ces lésions se trouvent principalement au visage, au crâne, au cou et aux extrémités, mais la victime les cachent (vêtements, maquillage, lunettes, gants,...).

Les traumatismes dentaires, maxillo-facial (visage et cavité buccale), ophtalmiques (les yeux) et otologiques (l'oreille) sont plus fréquents. Avec des fractures dentaires et du maxillo-facial (os zygomatique et mandibule), des hémorragies conjonctivales et des

décollements de la rétine oculaire. Ces fractures sont responsables d'une baisse de la vision, des performances tympaniques (le tympan) amenant une baisse de l'audition.

Lors de présence de violence conjugale, la violence subit physiquement est à l'origine de fatigue intense, douleurs musculaires limitant l'activité, blessure à l'abdomen, traumatisme cérébraux, brûlures, coupures, fractures et handicap, entraînant une impotence fonctionnelle (perte partielle ou totale des fonctions d'un membre due à une paralysie, une fracture ou un traumatisme).

3.2) Les pathologies chroniques:

Selon OMS, les maladies chroniques sont des infections de longue durée qui, en règle générale, évoluent lentement.

Les pathologies chroniques évoluent avec le temps et nécessitent un traitement et un suivi régulier des professionnels de santé.

Les pathologies chroniques sont susceptibles d'être aggravées par les violences que ce soit des infections pulmonaires (asthme, bronchite, problème respiratoire), des infections cardiaques (angine de poitrine, insuffisance cardiaque) ou des troubles métaboliques comme le diabète. Elles nécessitent un traitement continu et un suivi régulier. Il peut être difficile pour la victime de suivre son traitement ou de consulter, du fait de son asthénie (fatigue générale, état de dépression, de faiblesse), de son mauvais état de santé physique, d'un état dépressif ou du fait d'un partenaire contrôlant ses faits et gestes et perturbant les soins.

3.3) La psychiatrie :

La violence psychologique peut se manifester seule ou en complément avec la violence physique. La violence psychologique est souvent une période très longue par une emprise totale de la victime, paralysée par la peur et qui subit sans rien dire.

Cela entraîne :

Des troubles émotionnels : la colère, la honte, un sentiment de culpabilité et d'impuissance, une « auto-dévalorisation » et des états d'anxiété, de panique.

Des troubles psychosomatiques : troubles digestifs, une sensation d'engourdissement et de fourmillements dans les mains, un sentiment d'oppression et difficultés à respirer.

Des troubles du sommeil : difficultés à s'endormir, réveils nocturnes ou cauchemars.

Des troubles de l'alimentation : prise de repas irréguliers, anorexie ou boulimie.

Des troubles cognitifs : difficulté à rester concentré, perte d'attention et perte de mémoire.

Ceux-ci mettent la victime dans un état dépressif qui est caractérisé par une perte d'estime de soi, une prudence sur ses gestes, un repli sur soi, des troubles du sommeil et de l'alimentation et des idées et/ou tentative de suicide.

La victime a une conduite addictive par la consommation chronique et abusive de tabac, d'alcool, de drogues et de médicaments qui seront dénoncés par l'agresseur pour discréditer la victime.

IV) La dévalorisation identitaire :

La violence a des effets néfastes au niveau sanitaire et identitaire.

L'identité des individus est composée de deux éléments : l'estime de soi (identité personnelle) et l'image sociale (identité pour autrui ou sociale)

L'identité est un processus évolutif qui peut varier si l'individu a vécu un événement marquant.

4.1) L'identité personnelle :

Elle « renvoie à la perception subjective qu'à un sujet sur son identité, son individualité »...

Deux éléments affectent le vécu quotidien et l'auto-identification de l'homme battu.

Le vécu quotidien laisse émerger un sentiment progressif de dépossession de soi. L'homme battu à des difficultés à être à nouveau lui-même.

La femme violente censure les émotions sans lui donner une vie affective et lien d'attachement qui fait que l'homme devient l'objet de frustration et de mépris.

Cela entraîne chez l'homme battu un besoin de rééducation de son estime de soi.

L'auto-identification comme homme battu est un comportement d'une valorisation négative qui altère l'identité personnelle. L'homme alors s'interroge : suis-je vraiment un homme ? La reconnaissance d'une relation de violence et une auto-identification transforment t-elles l'identité de l'homme ? Cette question montre et amène à la réflexion que si la victime ne renie

plus la relation violente entre elle et son agresseur, elle s'identifie en victime, et de ce fait ces deux concepts impactent l'identité personnelle de l'homme.

4.2) L'identité sociale :

L'identité sociale « relève d'une appréhension objective qui désigne l'ensemble des caractéristiques pertinentes définissant un sujet et permettant de l'identifier de l'extérieur », c'est-à-dire la position de l'individu dans son milieu d'appartenance comme la société, la culture, l'état civil, sexe, âge, appartenance ethnique, la classe sociale, la profession... L'homme battu perd sa dignité et il est souvent sujet de moqueries, à l'inverse la femme est sujet de pitié.

Selon Laing, militante antipsychiatrique, : « *L'identité personnelle et sociale sont liées de façon problématique puisque l'expérience d'autrui n'est jamais directement vécu par soi [...] de sorte que nous comptons sur nos communications pour nous renseigner sur l'identité qu'autrui nous attribue [...] et donc pour nous forger une identité pour nous même* »¹⁷.

Selon Taboada LEONETTI, sociologue, « *L'identité n'est jamais une donnée acquise, mais elle est sans cesse construite et reconstruite* ».

Pour Fuchs EBAUGH, sociologue, « *L'identité personnelle peut être détruite et reconstruite à la suite d'expériences particulièrement marquantes. C'est le cas pour les personnes victimes de violence conjugale* »¹⁸.

Le lien social désigne l'ensemble des relations de l'individu pour faire partie d'un groupe d'appartenance et/ou des règles sociales. Les liens sociaux permettent la cohésion sociale et l'intégration, l'individu acquiert ainsi une identité sociale.

Pour maintenir un lien social il y a 4 indicateurs : la famille, les associations, la religion et le travail. Les facteurs environnementaux qui impactent indirectement ou directement l'individu sur sa construction identitaire depuis son enfance. Les facteurs environnementaux sont : les liens amicaux, familiaux et la société dans lequel vit l'individu. L'utilisation de la notion de lien social reste encore floue. D'une part, la société qui restaure le lien social par le respect des règles collectives, par les lois qui sont renforcées par l'autorité.

D'autre part, selon le philosophe Jean-Jacques Rousseau, la société actuelle qui propose un nouveau « contrat social » qui de s'adapter à chacun comme par exemple, l'accompagnement

17 Livre « L'homme battu un tabou au cœur du tabou » de Sophie TORRENT Edition de 2001 p 64/65

18 Livre « L'homme battu un tabou au cœur du tabou » de Sophie TORRENT Edition de 2001 p 65

social individuel avec des travailleurs sociaux.

V) Les auteurs face à la loi :

5.1) Les textes législatifs :

Le premier texte sur les violences conjugales, date du 22 juillet 1992 (réforme du code pénal) disant que la relation et/ou la situation du couple peut devenir une circonstance aggravante de l'infraction commise (ex : si l'auteur s'alcoolise).

En France, de nouvelles lois permettent une meilleure prise en charge des victimes de violence.

- **Loi du 15 novembre 2001** : permet à la victime comme aux témoins de déclarer comme domicile l'adresse du commissariat ou de la brigade de gendarmerie.

- **Loi du 26 mai 2004** : autorise le Juge des Affaires Familiales (JAF) à statuer en urgence l'attribution du domicile conjugal à la victime et à décider de l'éloignement du conjoint violent. Dès les premiers actes de violences.

- **Loi du 12 décembre 2005** : prévoit l'éloignement de l'auteur violent du domicile pendant tous les stades de la procédure.

- **Loi du 4 avril 2006** : allongement du champ d'application de la circonstance aggravante de nouveau auteur (pacsé ou ex) et d'autres infractions comme : meurtres, viols, agressions sexuelles.

Facilite l'éloignement de l'auteur de la victime et amène à la reconnaissance du viol entre conjoint.

Entraîne une modification de l'âge légal du mariage des femmes (18 ans au lieu de 15).

- **Loi du 5 mars 2007**: développe le suivi socio-judiciaire avec une obligation de soins aux auteurs de violences au sein du couple.

- **Loi du 9 juillet 2010** : instaure le port du bracelet électronique pour contrôler l'éloignement de l'auteur de violence. Celle-ci est l'ordonnance de protection dans le cas de violence au sein du couple, en envisageant des mesures provisoires dans l'autorité parentale et l'attribution du domicile conjugal pour les enfants exposés aux violences.

- **Loi du 4 août 2014**: renforce l'ordonnance de protection et développe le Téléphone Grave Danger. L'expulsion du conjoint violent devient une règle importante dans le cadre de

la procédure du code pénal et l'autorité parentale est systématiquement mise en question. Une formation initiale et continue pour les professionnels est devenue obligatoire.¹⁹

5.2) Les dispositifs :

Le numéro 3919 est un dispositif gratuit pour écouter et orienter les personnes victimes de violence conjugale. Ce numéro peut être contacté par des hommes et des femmes, mais la majeure partie des appels proviennent de femmes. C'est pour cela que le site La cause des hommes, des femmes et des enfants utilise la phrase suivante : « *Ce numéro est un service public, est réservé à un seul sexe* ». ²⁰

Les associations d'aide aux victimes, les CIDFF et le numéro 08Victime sont également des lieux d'écoute, d'information et de conseils pour les victimes ainsi que leurs proches.

Concernant le 115 qui permet un hébergement d'urgence pour les victimes de violence conjugale. Il oriente vers une place en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), en Centres d'hébergement ou une nuitée dans un hôtel.²¹

5.3) Les auteurs de la violence :

La loi du 9 juin 1999 du Code pénal relative à la protection des victimes de mauvais traitements interdit la violence. Les auteurs de violence sont des personnes délinquantes. Cette délinquance fait aujourd'hui l'objet d'une politique pénale ferme.

En 2014, 16 543 condamnations ont été prononcées pour des crimes ou des délits.

En 2006, le Ministère de la cohésion sociale par le biais du Dr Roland Coutanceau a voulu examiner des possibilités de voies et les moyens d'une prise en charge du partenaire violent.

Le résultat est qu'il y a différentes possibilités de prise en charge en lien avec les textes juridiques. Cela permet une interrogation sur le discours social, le message à communiquer

19 <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Violences-au-sein-du-couple-guide-pour-les-professionnels-de-Tarn-et-Garonne>

20 <http://la-cause-des-hommes.com/spip.php?article236>

21 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>

auprès des professionnels pour promouvoir une prise en charge thérapeutique. En France, depuis 1980, les auteurs sont pris en charge.

VI) Le rôle de la CESF :

Lors d'un entretien avec une personne victime de violence la CESF doit créer un climat de confiance et sécurisant dans un lieu de confidentialité pour le libération de la parole de la personne. Dans un premier temps il faut faire un diagnostic social en repérant les besoins exprimés par la victime, ses ressources, son réseau personnel et identifier les risques de danger (si présence d'enfants dans le foyer). Une fois les besoins répertoriés des champs d'actions doivent être hiérarchisés avec la victime par exemple l'accompagner au dépôt de plainte et à la recherche d'un logement.

La CESF peut orienter la personne vers un service qui pourra la prendre en charge selon son besoin. Mme G. et Mr D. (Conseiller en ESF au Conseil Départemental) : « *Nous aiguillons, conseillons, orientons, nous somme là pour accompagner à porter plainte, on peut les aider à se préparer avant d'aller au commissariat, on accompagne au commissariat. Après on fournit les adresses des associations pour psychologue, groupe de paroles, tout ce qui est juridique. On travaille avec l'intervenant du commissariat et les associations de réinsertion professionnelle* ». ²²

L'entretien avec la personne victime de violences conjugale demande de la souplesse et de l'adaptation de la part de la CESF. C'est une étape importante dans la reconstruction ? Qui peut être difficile à mener pour plusieurs raison : les traumatismes physiques et psychologiques subis et vécus (ex : agressivité, agitation, désorientation dans l'espace et le temps...) ; les sentiments ressentis (la culpabilité et la honte) ; les liens avec l'auteur(e) et le type de violence. Face à la personne victime de violence conjugale la posture professionnelle est très importante.

La posture professionnel par ces professionnels est la suivante :

- Avoir une écoute bienveillante : attention et respect
- Créer un climat de confiance : avoir un ton calme et de l'empathie
- Avoir une attitude non jugeante, non moralisante et non culpabilisante
- Poser des questions simples sur la violence lors d'entretien individuel (ex: utiliser la

²² Entretien avec une CESF du Conseil Départemental

technique du miroir)

- Prendre en compte la parole de la victime en l'écouter et en la croyant
- Rappeler qu'au niveau de la loi la violence est interdite
- Apporter une expertise dans son domaine de compétence
- Orienter vers un professionnel de l'évaluation et de l'accompagnement des situations de violences

Cette posture favorise la destruction de l'emprise de l'agresseur sur sa victime pour l'aider à en sortir.²³

VII) Le couple conjugal :

Nous vivons dans une société « du genre » c'est-à-dire qu'à la naissance nous avons un sexe biologique (mâle/femelle) auquel souvent on attribue des compétences, des qualités, des défauts et des prédispositions. La question de genre catégorise les individus et les différencie socialement.²⁴

7.1) L'image de l'homme:

Les représentations de notre société font que l'on inculque aux garçons de ne pas dire leurs émotions, leurs douleurs et qu'il doit montrer sa force. La construction de son identité se fait selon les normes et valeurs de la société.

L'image de l'homme est représentée par sa force et sa virilité, il est perçu comme dominateur. A l'inverse il peut être victime de discrimination, de préjugés et de sexisme, s'il ne correspond pas aux présupposés.

C'est la figure paternelle du responsable de famille, de macho, d'alcoolique, de sportif, de compétition, de destruction, qui représente la virilité en action. Le corps des hommes est vu comme un objet de force et de pouvoir qui domine.²⁵

George Mosse (historien et écrivain) explique que : « *L'image de l'homme est un idéal viril, qui a pris des formes spécifiques avec la naissance de la société bourgeoise (XI^e siècle).* »

23 Extrait du guide p.29 <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Violences-au-sein-du-couple-guide-pour-les-professionnels-de-Tarn-et-Garonne>

24 <http://www.adequations.org/IMG/pdf/Masculinities-complet-P.pdf>

25 Violence faite aux hommes <http://hommelibre.blog.tdg.ch/media/01/02/847771293.pdf>

[...]. *Le sens de l'honneur, le courage et la volonté de puissance doivent pouvoir se lire dans l'image que le mâle donne de lui-même* ».

Il doit montrer sa force et sa puissance, mais s'oppose à cela l'image de «parias», modèles repoussoirs puisés parmi ceux que la société exclue : juifs, gitans, homosexuels...²⁶

7.2) L'image de la femme :

La société demande à la femme d'être gentille, douce, bienveillante pour les autres et elle est autorisée à dire ses émotions ou même ses douleurs quand ça ne va pas bien.

La femme est représentée comme étant une ménagère, celle qui s'occupe de l'éducation des enfants et qui entretient la maison.

Valérie LOOTVOET, journaliste et sociologue, s'est interrogée sur l'évolution de l'image de la femme. Elle montre que dans les années 90, la femme est soumise aux quatre devoirs suivants:

- Être intelligente et débrouillarde en étant également douce et soumise
- Être sportive tout en restant féminine sans s'être musclée
- Être mère au foyer et faire les tâches domestiques
- Ne doit pas être froide mais communicative lors de l'acte sexuel²⁷

En 2008, selon la journaliste, la situation ne semble guère avoir évolué depuis : «Cela reste bien évidemment toujours d'actualité... Prenons par exemple, l'injonction « être sportives, mais rester féminines et sans muscles ». Aujourd'hui, on se réfère toujours à ces clichés sexués. Qui est musclé ? C'est l'homme. Qui est féminin ? C'est la femme. « N'être pas frigides, mais encore moins sexuellement exubérantes »: aujourd'hui encore, en Occident, même si la sexualité des femmes est licite, elle ne l'est toujours pas de manière aussi licite que celle des hommes. Si on est une femme, il faut adhérer à l'injonction du devoir éprouver du plaisir, tout en veillant à ne pas avoir trop de partenaires sexuels dans sa vie. Sinon, on est stigmatisé. La sexualité féminine est une sexualité qui peut être pratiquée, mais qui ne doit pas être dite. En tout cas, elle ne peut pas être étalée ».²⁸

26 https://www.scienceshumaines.com/l-image-de-l-homme-l-invention-de-la-virilite-moderne_fr_9738.html

27 https://www.scienceshumaines.com/l-image-de-l-homme-l-invention-de-la-virilite-moderne_fr_9738.html

28 https://questionsante.org/assets/files/EP/images_femme.pdf

7.3) L'image du couple :

Le couple se forme sans « hasard » c'est-à-dire que le choix du partenaire se fait en fonction de la localisation, des projets communs et inconsciemment un partenaire ressemblant à un des parents.²⁹

« En France, le couple est basé sur la confiance réciproque, les deux pairs sont amoureux l'un de l'autre. Les deux partenaires sont dans une égalité c'est-à-dire que chacun a son rôle et sa place dans le couple. Chacun doit avoir la liberté d'expression, de choix, d'opinion et de volonté. L'image du couple est une cohésion d'avancer ensemble sur un projet commun ». ³⁰

VIII) Les rôles inversés :

8.1) La femme violente :

« La femme violente utilise la violence psychologique et non physique. L'homme a besoin d'être admiré dans ses actes, or en l'insultant et en le dénigrant elle lui fait perdre son estime de soi ». ³¹ Mais dans certaines situations, elle peut pratiquer la violence physique. ³²

Marie-France Hirigoyen, dans son livre « Femmes sous emprise, les ressorts de la violence dans le couple », parle de la thématique « Les femmes violentes ». L'extrait de ce livre démontre bien que la violence ne vient pas forcément de l'homme, car il n'est plus dominant mais soumis à la violence de la femme. La femme violente utilise la violence psychologique, la manipulation afin de dominer et contrôler. C'est une violence dite « perverse » avec une personnalité paranoïaque. La question suivante est posée : « L'homme est-il maltraité par une femme qui ne le respecte pas ou bien celle-ci est-elle devenue violente à force d'être elle-même tyrannisée ? ». Cela porte à la réflexion de comprendre le comportement actuel de la femme dans le couple. L'auteur exprime donc plusieurs hypothèses : une enfance traumatisante par une mère violente et agressive, une personnalité perverse, paranoïaque ou borderline (trouble de la personnalité / état limite), un caractère fort

29 Ouvrage de Jean-Claude KAUFMANN « Sociologie du couple » Edition que sais-je ?

30 Rencontre avec la coordinatrice intrafamiliale intervenant au comsariat

31 Marie-France Hirigoyen – extrait de l'ouvrage « Femmes sous emprise, Les ressorts de la violence dans le couple » – éditions Oh ! – 2005

32 Livre « L'homme battu un tabou au cœur du tabou » de Sophie TORRENT Edition 2001 p 154/155/156 (Présentation des personnes interrogées)

et parfois dominant.

Le dictionnaire psychologie donne une définition de la paranoïa : « *La paranoïa se révèle essentiellement par un discours argumenté, d'apparence logique, mais cependant délirant, puisque étayé par un réseau d'illusions. Le délire de persécution en donne un exemple typique. La personne qui en souffre se croit la victime d'une personne ou d'une organisation qui lui veulent du mal. Elle voit dans le moindre fait la preuve de cette malveillance, dont le sentiment envahit sa vie, la pousse à des manœuvres absurdes, qui peuvent aller jusqu'à des pulsions meurtrières. Mais les délires de jalousie, de grandeur, de puissance, d'érotomanie (certitude d'être aimé par une personne étrangère à cette passion), de mysticisme, entrent aussi dans cette forme de pathologie* ». ³³

« Le syndrome borderline est un trouble de la personnalité caractérisé par une instabilité émotionnelle prononcée. Il s'agit d'une affection à multiples facettes se développant très différemment selon les individus. Les femmes sont plus touchées par le syndrome borderline que les hommes. La maladie débute souvent au début de l'âge adulte mais elle semble être présente en latence dès l'enfance ». ³⁴

Dans l'extrait du livre « Pour en finir avec la femme », de Valérie Toranian (écrivain) : « *Les femmes ne sont pas que des victimes manipulées. Et la violence n'est pas uniquement d'essence masculine. C'est arithmétique : plus les femmes vont être impliquées dans le pouvoir et plus il y en aura qui commettront des actes de violence. Le fait de donner la vie ne fait pas de nous des êtres meilleurs, ne nous prédispose pas à protéger les persécutés* ». ³⁵ Elle démontre que la violence conjugale dans un couple peut toucher les deux sexes.

8.1.1) Dans la sphère privée :

L'homme dans son rôle d'amant : La femme ne le considère plus comme un amant, refusant toute relation sexuelle disant « non ». D'autres décident du moment et du lieu voyant l'homme comme un objet. L'homme se force à l'acte sexuel. L'homme ne ressent plus sa place d'amant comme séducteur ou personne attirante. Les relations sexuelles sont peu épanouissantes et il perd peu à peu l'estime de soi.

³³ <http://www.psychologies.com/Dico-Psycho/Paranoia>

³⁴ <https://www.santeweb.ch/santeweb/Maladies/khb.php?>

[Syndrome_borderline_trouble_de_la_personnalite_borderline&khb_lng_id=2&khb_content_id=18526](#)

³⁵ <http://la-cause-des-hommes.com/spip.php?article93>

L'homme dans son rôle de partenaire : L'homme devient « l'homme à tout faire ». Il participe et gère les tâches domestiques mais n'a aucune reconnaissance de la part de sa conjointe qui de manière générale critique et fait des reproches sur son incompétence.

La femme violente ne veut pas reconnaître l'autorité paternelle. Elles mettent le rapport de force machiste ou patriarcal et le renversent contre l'homme.

Selon Selig PERLMAN, économiste et historien, « l'épouse assume ses devoirs de ménagère »³⁶.

Le travail donne le droit au mari d'être fatigué, apportant une considération et un intérêt. Une des formes de violence psychologique est de manipuler l'homme en l'incitant à la violence physique. Car si l'homme passe à l'acte, la loi se retourne contre lui. La femme possède un atout : la société la croit victime, qu'elle le soit réellement ou non. Sans trop réfléchir elle peut facilement faire croire à tout le monde que c'est l'homme qui est violent.

L'homme a dans sa conscience des phrases comme : « Je suis le plus fort, je dois me maîtriser ». La présence de ce potentiel de violence met l'homme dans une position de tension quotidienne. L'homme victime ne répond pas aux violence par la violence parce qu'il a peur de ne pas pouvoir contrôler sa force. Il est potentiellement plus fort physiquement que sa conjointe donc ne se défend pas de peur de la blesser physiquement.

Stigmatisé comme homme violent, il n'aurait aucune chance d'avoir la garde des enfants.

L'homme dans son rôle de père : L'homme-père reste dans cet univers conjugal violent car la relation est complexe avec la présence des enfants.

La femme violente utilise alors deux pôles : les enfants et l'homme-père.

En violentant l'enfant, la femme a conscience qu'elle blesse indirectement l'homme puisqu'il culpabilise au moment d'une « crise ». La mère cherche à briser l'image du père qui est le modèle masculin et la relation père-enfant en l'insultant en présence de l'enfant. Le lien d'affection et d'attachement entre eux est fragilisé.

Élisabeth DE FONTENAY, philosophe, démontre que: « La présence et l'amour d'un père ne peut en aucun cas remplacer ce qu'apporte la mère ; celle-ci est indispensable aux premiers âges de la vie, alors que le père est un « en plus » dont on peut à la rigueur se passer »³⁷.

L'homme est conscient de sa force qui est supérieure à celle de la femme, mais il perd sa place paternelle dans la sphère familiale.

36 Livre « L'homme battu un tabou au cœur du tabou » de Sophie TORRENT Edition de 2001 p 55

37 Livre « L'homme battu un tabou au cœur du tabou » de Sophie TORRENT Edition de 2001 p 60

8.1.2) Dans la sphère publique :

La sphère professionnelle : le travail permet à l'homme d'avoir un échappatoire et de créer une autre relation que celle du couple. Par exemple plus l'homme est concentré sur son lieu de travail et plus il se dépense dans une activité physique moins il pense au foyer conjugal durant ces moments là.

Mais sous l'effet de la violence la concentration et les capacités intellectuelles diminuent voire se bloquent. La femme s'introduit de façon indirecte et directe dans cette sphère.

De manière indirecte, elle nie les capacités et les compétences de son conjoint ne le soutient à aucun moment lors d'un stress ou d'une formation.

Par contre de manière directe la femme utilise le milieu du travail comme milieu ouvert à la violence, l'homme est traqué par sa femme. La femme veut savoir tous les moindres faits et gestes de son conjoint en appelant plusieurs fois la direction pour savoir s'il est bien présent au travail, se rendant sur son lieu de travail et menaçant tout le monde, elle veut savoir l'emploi du temps de son conjoint. À l'inverse cela peut être beaucoup plus caché, les collègues ne sont pas forcément au courant. La femme ne vient pas forcément menacer tout le monde. Les femmes auteurs de violences peuvent être dans la manipulation, sans le montrer en public. Tout ceci remet alors l'identité professionnelle de l'homme en destruction . Il peut perdre son emploi soit par licenciement ou démission.

Pour PERLMAN, « le travail est le support des rôles d'époux et de père et symbolise l'accès au savoir »³⁸.

La sphère familiale et amicale (ou sphère relationnelle) :

L'homme a un rôle de père et qu'il doit assurer, selon Michèle FERRAND, sociologue, « une liaison entre la société et la famille ». La femme en atteignant cette sphère recherche à réduire les liens sociaux amenant à l'isolement total de l'homme.

La sphère relationnelle permet à la victime d'avoir un moyen de « protection » extérieur à la relation du couple. Mais l'agresseur cherche à réduire tous les liens sociaux de sa victime dans le but de l'isoler de sa famille et de ses amis, l'interdisant même de sortir complètement de la maison pour plusieurs actes quotidiens comme aller faire les courses, aller chercher les enfants à l'école, faire des loisirs extérieurs....

38 Livre « L'homme battu un tabou au cœur du tabou » de Sophie TORRENT Edition de 2001 p 60

L'attaque de la sphère relationnelle a donc deux conséquences dans la relation du couple : l'abaissement de la figure publique qui est la perte d'un droit juridique et le maintien de la situation de violence.

L'homme battu gère souvent les tâches domestiques cherchant à satisfaire une femme qui est insatisfaite et contribue à son propre isolement social.

C'est ce que raconte Maxime Caget (ancien homme battu) dans son livre témoin « Ma compagne, mon bourreau ». Il a vécu la violence d'une femme pendant 16 mois. Il a voulu revenir sur ce moment horrible de sa vie et briser la vision d'un sujet tabou dans notre société. Dans son livre, il parle de la violence perverse (dégradation du climat relationnel et de l'image de soi). En utilisant des moyens de pressions, ne l'aidant pas aux tâches, créant un climat tendu avec de la peur en lui et ne lui donnant plus accès à ses finances.

8.2) L'homme violenté:

L'homme battu est une réalité méconnue et encore plus un sujet tabou. Les hommes en parlent moins, le déclarent moins que les femmes, car ils ont honte. Seulement 3 hommes victimes de violence sur 100 osent se tourner vers la justice. Il existe peu de structures d'aide pour les hommes battus. La première association fondée en 2009, SOS Hommes Battus, affirme recevoir environ 2 500 appels et mails chaque année.

Un article de SOS Hommes Battus publié en 2008,³⁹ explique que l'homme peut avoir le syndrome de l'homme battu, qui s'équivaut au syndrome de la femme battue. Les symptômes de ce syndrome sont habituellement attribués aux femmes victimes de violence conjugale.

Cet article explique 4 étapes psychologiques:

Le déni, l'homme refuse d'admettre qu'il est victime de violences conjugales ou qu'il "y a un problème". Il trouve des excuses à la violence de sa compagne (elle a été battue, elle a été abandonnée, elle a eu une enfance difficile...). L'homme tente de se persuader que cela ne se renouvellera pas.

La culpabilité, l'homme victime de violences conjugales sait désormais qu'il existe un problème, mais il se considère « mériter » cette situation. Il n'admet toujours pas être battu ou maltraité car l'homme victime pense que c'est la faute de son caractère faible et qu'il ne sait

39 <http://soshommesbattus.over-blog.com/article-25873363.html>

pas répondre aux attentes de sa compagne.

La prise de conscience, l'homme victime ne se sent plus responsable des comportements maltraitants de sa compagne. Il reconnaît qu'il ne mérite pas ça. Mais il veut continuer à maintenir les relations avec sa compagne, rester avec elle, espérant toujours que ça va s'arranger.

La responsabilité, l'homme victime de violences conjugales finit par comprendre que sa compagne ne veut pas ou ne peut pas arrêter ses comportements violents. L'homme victime décide alors qu'il n'a plus à subir cette violence et qu'il veut démarrer une nouvelle vie.

L'homme battu reste avec la femme violente pour les mêmes raisons que les femmes : pour des raisons financières car étant victime il peut perdre son emploi en devenant dépendant des ressources de sa compagne, mais également pour les enfants car généralement ce sont les femmes qui ont la garde principale des enfants lors d'une séparation.

Certains hommes se retrouvent à être dépendants du salaire de leur femme, car le marché du travail est instable.

S'ils demandent le divorce généralement la femme obtient la garde voir la garde exclusive des enfants. Les femmes ont la garde des enfants dans 80% des cas, contre 9% chez le père.⁴⁰

Mais l'homme peut rester avec la femme violente pour d'autres raisons comme le fait de se contenir de peur de sa force, se paralyse car il n'a jamais appris à se défendre, se sent responsable et/ou démuni face à la violence de sa partenaire.

L'homme est représenté comme une personnalité forte, puissante et pouvant régler les problèmes seul. Pour l'homme s'identifier comme un homme « battu » révèle une honte au fond de lui, car son image de dominant est détruite ainsi que son identité. L'homme reste alors dans le silence car il ne correspond pas à la norme de la société.

Il y a beaucoup de prévention autour des femmes victimes de violence, les femmes vont se sentir plus à l'aise pour passer le « cap » d'en parler à une structure venant en aide aux victimes de violences conjugales. Un homme aura beaucoup plus de difficulté à en parler parce que la représentation dans la société est exactement l'opposé de ce qu'il vit. Par ailleurs dans l'éducation des enfants, nous valorisons les filles sur leurs capacités à communiquer, mais nous ne demandons pas aux garçons d'exprimer leurs sentiments, d'exprimer leurs peurs ou leurs joies.

40 <http://www.leparisien.fr/societe/divorces-la-mere-a-la-garde-des-enfants-dans-72-1-des-cas-18-02-2013-2577885.php>

En juin 2017, 3 hommes ont été interviewé sur Arte Radio et France Culture⁴¹.

Olivier âgé de 50 ans qui est chercheur et son ex-femme est architecte : « *Mon ex-femme devenait incapable de s'occuper de nos enfants , je m'occupais de toutes les tâches ménagères. Elle avait un comportement lourd et pesant. Je détestais le week-end car pour inviter des amis ou de la famille ce n'était plus possible, le lundi j'étais heureux car je retrouvais des gens normaux. Je ne savais pas à qui me confier, je pensais que la situation irait mieux et espérais que cela revienne à la normale. Je suis allé au commissariat ils ne m'ont pas cru je voulais protéger mes enfants et moi. J'ai quitté le domicile sans les enfants, je me suis dis que je les sortirais de ce cauchemar quand j'aurai un logement. J'ai eu 10 ans de combat avec la justice pour avoir une reconnaissance* ».

Joël, 55 ans, ingénieur et son ex-femme dans l'éducation nationale :« *Elle demandait le silence absolue dans l'appartement. C'était un enfer quasi quotidien, même les choses anormales deviennent de la normalité. Plus en état de me défendre, j'étais fragilisé pendant 12 mois de traitement et j'ai perdu mon emploi. J'ai dû faire une demande de RSA à 50 ans. Elle avait voulu qu'on ait un compte en commun qu'elle vidait pour elle ou des meubles pour l'appartement. (...) Je suis depuis 7 ans en procédure de divorce* ».

Pierrick a subi la violence pendant 20 ans : « *Ça commence par le dénigrement, le rejet de l'autre... Et quand je dis l'autre, je parle des gens qui pouvaient venir à notre contact (...). Au bout de quelques mois, quelques années, le nombre de gens qu'on pouvait côtoyer diminue. Et puis un jour, on ne voit plus personne. (...) Moi j'étais en prison. Je rentrais à la maison avec la boule au ventre. Depuis notre enfance on nous montre que c'est l'homme qui bat la femme. La loi va dans les deux sens ou dans un sens* ». Le gendarme qui a accueilli Pierrick à témoigné lui aussi, « *Je l'ai accueilli comme toutes plaintes, je me devais de le recevoir comme tous les autres. L'homme a souvent du mal à faire la démarche c'est le côté macho et en plus il s'est confié à un homme ce qui est encore plus difficile car pris de honte. Je l'ai considéré comme victime* ».

Ces témoignages montrent bien que la violence conjugale envers les hommes est peu reconnue dans la justice. Il est également difficile de trouver pour ces hommes une institution qui les écoute et les accueille. On peut constater que dans le témoignage du gendarme c'est un

41 <http://www.madmoizelle.com/temoignage-homme-maltraite-783451>

professionnel impliqué dans toutes les situations de plaintes qui est resté indifférent envers l'homme qui est venu. Je peux confirmer que les hommes ont du mal à trouver un refuge pour être entendu et aidé dans les démarches, car dans les témoignages, les hommes sont souvent seuls pour réaliser la démarche de déposer une plainte ou de quitter le domicile seul sans avoir le soutien d'un professionnel.

DEUXIEME PARTIE :

DE LA PROBLEMATIQUE A L'HYPOTHESE :

I- Rappel de la question de départ :

Aujourd'hui notre société de « genre », lie des normes et des valeurs en provoquant des stéréotypes envers les femmes et les hommes. Néanmoins, la violence conjugale touche les femmes principalement mais aussi les hommes.

Ma question de départ m'a permis d'orienter mes recherches dans ma phase exploratoire: « **En quoi la société engendre le silence des hommes violentés par leurs conjointes ?** ».

Le cycle de la violence conjugale est le même pour l'homme et la femme. La violence est uni-sexe, on peut alors associer « le syndrome de la femme battue » pour un homme car les conséquences de la violence subie sont les mêmes.

Pour autant, il est important de pouvoir différencier un conflit d'une violence au sein du couple.

En réalisant la phase exploratoire de mon mémoire, j'ai pu me rendre compte de plusieurs difficultés lors de ma recherche de structures pour pouvoir rencontrer des professionnels ainsi que le public concerné. En réalisant ma phase exploratoire j'ai pu me rendre compte de la difficulté qu'ont les hommes pour trouver de l'aide de la part des structures venant en aide aux victimes de violence.

II- Les idées principales :

2.1- Ce qui ressort de ma recherche :

Mes recherches m'ont permises de constater qu'il existe une seule association spécifique aux hommes violentés par leur conjointes ou ex-conjointe. Il s'agit de l'association SOS Hommes Battus créée en 2009, alors que pour les femmes il existe différentes structures en France qui les accueillent et les accompagnent.

De ce fait, les hommes ne se reconnaissent pas face à une campagne de prévention qui représente souvent une femme. Il n'y a pas de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) spécialisé pour les hommes victimes de violence ce serait plutôt un CHRS ordinaire dont l'accompagnement ne sera pas spécifique.⁴²

Les seuls CHRS accueillant ce type de public se trouvent en région parisienne principalement. Pourtant en Tarn-et-Garonne lors d'un recensement en 2013, on compte 21 hommes victimes contre 115 femmes.

2.2- Mon constat :

En France, la violence conjugale est symbolisée par une victime femme alors que 80 000 hommes en sont victimes eux aussi.

Les textes législatifs sont des droits communs pour la femme comme pour l'homme mais pourtant les hommes violentés par leur conjointe restent dans le silence.

La documentation du CIDFF pour des renseignements est plus orientée vers les femmes. D'ailleurs dans leur nom il y a le mot « femme ». Pourtant dans le département du Tarn-et-Garonne (82), les deux juristes du CIDFF 82 ont rencontré en 2016 : 4 hommes qui souhaitaient des informations juridiques sur leurs droits d'homme violenté. Mais ces 4 hommes ne sont pas revenus pour un accompagnement social et psychologique.⁴³

La campagne de l'observatoire du département du Tarn-et-Garonne des violences faites aux femmes indique les adresses et lieux destinés aux victimes. Cette campagne est très spécifique aux femmes puisque les structures indiquées sont « des lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences ». Cependant, une ambiguïté demeure car certaines de ces structures accueillent aussi bien les hommes que les femmes.

On trouve sur internet des courts métrages et des campagnes de sensibilisation réalisées par l'association SOS Hommes Battus⁴⁴. Or ces vidéos ne sont pas diffusées à la télévision comme pour la femme.

Concernant le guide pour les professionnels de Tarn-et-Garonne intitulé « violences au sein du couple » édité en novembre 2016, on peut constater qu'une partie est dédiée à la prise en charge pour les victimes et les auteurs de violences. Mais pour les dispositifs dédiés aux

42 Entretien avec une coordination intrafamiliale et deux CESF du Conseil Départemental (82)

43 Entretien juriste CIDFF82

44 Exemple d'une campagne de sensibilisation publiée le 7 avril 2017 [consulté le 31 mai 2017] disponible sur: <https://www.youtube.com/watch?v=8S2W8d71g3E>

victimes le mot « femme » ou la notion « féministe » y est constamment.

Ce constat m'amène à la problématique suivante : « **Que peut-on mettre en place pour que la violence conjugale dont sont victimes les hommes soit reconnue?** »

III) Mon hypothèse :

Cette problématique m'amène à l'hypothèse suivante : « **Il est nécessaire de réaliser des campagnes d'informations et de préventions ainsi que des conférences où l'homme sera représenté comme victime potentielle de violence conjugale afin de lui permettre une reconnaissance et une reconstruction sociale** ».

TROISIEME PARTIE : PHASE PROBATOIRE :

Afin de vérifier mon hypothèse : « **Il est nécessaire de réaliser des campagnes d'information et de prévention ainsi que des conférences où l'homme serait représenté comme victime potentielle de violence conjugale afin de lui permettre une reconnaissance et une reconstruction sociale** », je prévois de créer des outils de recueil de données comme :

- Un questionnaire (*Voir Annexe N°2 Questionnaire*) auprès du public concerné, je pourrai avoir des réponses en quantitatif et il permet de répondre anonymement,
- Une grille d'analyse des réponses obtenues (*Voir Annexe N°3 Grille d'analyse*) il permet une analyse globale de tous les recueils de données,
- Un groupe de travail avec des professionnels et les usagers qui représenteront les hommes battus (*Voir Annexe N°4 Fiche projet*) ils seront le comité de pilotage pour mener à bien l'évolution du projet.

I) Recherches théoriques :

Lors de mes recherches en phase exploratoire je m'étais centrée sur le département du Tarn-et-Garonne dans la région Occitanie. Mais à ce stade, j'envisagerais de faire cette enquête en région Parisienne car je n'ai malheureusement pas pu rencontrer d'hommes victimes en Tarn-et-Garonne. En me rendant sur Paris, j'aurais d'avantages d'opportunités pour rencontrer le public concerné. En région Parisienne il existe des structures comme SOS Hommes Battus qui les accueillent, les orientent, les informent et les accompagnent de façon juridique et psychologiques. Connaissant ce sujet tabou je devrais mettre en place une relation de confiance avec ces hommes pour qu'ils répondent à mes questions. Je compte réaliser cette enquête sur 2 ans.

II) Les hommes victimes de violence conjugale:

2.1) Pourquoi les rencontrer ? :

En interrogeant ces hommes cela me permettrait d'avoir leur avis et leur ressenti sur l'accompagnement s'il a eu lieu ainsi que le sentiment de reconnaissance en tant que victime de violence. De plus, je pourrais ainsi connaître l'évolution de leur reconstruction sociale. Je compte interroger 100 hommes pour optimiser la quantité de réponse. 100 me permettra de quantifier assez de réponses, c'est une première élaboration de ce projet de sensibilisation qui par la suite m'aidera à ajuster pour les années futures.

2.2) Les outils à utiliser :

J'envisage dans un premier temps de réaliser un questionnaire anonyme auprès des hommes victimes de violences conjugales. Cela me permettrait de recueillir des données sur leur ressenti face aux dispositifs actuels. Ces questions seront ouvertes afin d'avoir suffisamment d'éléments de réponses. Mais étant donné que ce sujet est un sujet sensible pour la victime, j'envisagerais de diffuser ce questionnaire directement sur le site web de l'association SOS Hommes Battus afin de préserver l'anonymat et de favoriser l'envie de répondre. Cette information pourrait être relayée sur la page facebook de l'association.

Je le mettrai à disposition des usagers qui se rendent dans les locaux de l'association le questionnaire dans la salle d'attente avec une urne dans la quel ils pourront le mettre une fois rempli.

Je pourrai également réaliser un groupe de parole pour que chacun puisse s'exprimer sur son histoire et son parcours.

III) Les professionnels :

3.1) Pourquoi les rencontrer ? :

Pour vérifier mon hypothèse je me centrerai sur l'Association SOS Hommes Battus car c'est la seule association en France qui intervient auprès des hommes. Cette association a entre 500 et 700 appels par an⁴⁵.

De plus, l'association fait des campagnes d'informations et de préventions mais malgré cette initiative, elles ne sont pas diffusées au grand public c'est-à-dire à la télévision.

L'association ne possède pas assez de moyen pour financer leur diffusion au grand public. De plus, il sera intéressant de découvrir l'accompagnement qu'ils proposent aujourd'hui dans cette association. Je pourrais également rencontrer une avocate spécialisée en violence conjugale qui fait des entretiens téléphoniques sur la France et les Département d'Outre Mer (DOM)- Territoires d'Outre Mer (TOM).

Et une psychologue psychanalyste qui est spécialisée en violence conjugale. Ils travaillent en partenariat.

3.2) Les outils à utiliser :

A l'aide des réponses obtenues grâce aux questionnaires mis en place sur le site web de l'association et dans l'urne à l'accueil, je pourrai proposer un travail en équipe.

En effet, plutôt que des entretiens individuels, je trouve plus pertinent d'organiser un groupe de travail avec tous les professionnels de l'association afin de mettre en place des stratégies qui permettraient la diffusion publique de campagnes d'information et de prévention. En interrogeant les hommes je pourrai analyser le fait que les hommes restent dans le silence et qui sont peu nombreux à se manifester. Par les réponses que j'aurai obtenu sur la reconnaissance de victime ces campagnes de prévention permettront de sensibiliser sur le fait que les hommes peuvent être eux aussi victimes de violence conjugale.

En tant qu'ancien homme battu, le président connaît et comprend mieux que quiconque les difficultés que rencontrent les hommes dans de telles situations.

45 Entretien téléphonique avec Mr Combe P. président de l'association SOS Hommes Battus

L'organisation de conférences auprès du grand public pourra se faire en co-animation avec une psychologue et une avocate spécialisée en droit pénal familial.

IV) Outils d'évaluation de l'enquête :

Tout d'abord je mettrai à disposition sur le site web le questionnaire sur une durée d'environ 3 mois pour pouvoir recueillir les réponses pour ensuite les analyser.

Suite à l'analyse de ces données, je me mettrai en place le groupe de travail pour émettre des idées d'outils pour pouvoir bien monter le projet de sensibilisation. J'estime la durée de cette phase à 6 mois.

Pendant environ 6 autres mois la mise en place des idées comme des dépliants, les conférences et la diffusion des campagnes ou de court-métrages à la vue du grand public par le biais du site ou de la page facebook et même par la télévision. Pour la diffusion de la campagne j'envisage un travail en partenariat avec la Préfecture, la Mairie et de le Conseil Départemental de Paris. Ils nous permettront d'avoir un financement pour la diffusion de la campagne. Les CHRS de Paris permettront un travail en réseau sur la campagne, puisqu'ils hébergent ce public. Après 18 mois de la mise en place je diffuserai un autre questionnaire (*Voir Annexe N°5*) sur le site de l'association pour sonder les avis de ces nouveaux outils.

Mes indicateurs seront les suivants :

- La reconnaissance en tant que victime face aux textes législatifs pour qu'il se sentent reconnu eux aussi, afin qu'ils puissent se reconstruire de façon professionnelle et sociale.
- Une reconstruction sociale suite à la séparation avec l'auteur des faits, par un relogement dans un logement autonome, une aide à la gestion du budget dont il n'ont pas ou plus la notion.

V) Les limites de cette enquête :

Dans cette enquête je pourrai rencontrer des limites qui freineraient mon étude de terrain. Ces limites pourraient être un refus de la part des hommes battus qui n'accepteraient pas de répondre aux questions de mon questionnaire. Pour pallier à ce frein il faudra réaliser une réunion d'information qui expliquera le but de ce questionnaire et l'intérêt que cela

apportera plus tard pour eux. De plus, certaines personnes n'ont pas d'accès à internet ce qui limite aussi le nombre de réponse. Mais en le diffusant sur internet cela permet à l'homme de répondre depuis chez lui, car il peut être très difficile de se rendre à la structure de peur des jugements.

Professionnellement, je devrai mettre en place les compétences de négociation ainsi que de médiation auprès des professionnels : pour les subventions de la campagne de prévention, de la salle de conférence appartenant à la mairie et pour l'aménagement du temps de travail en équipe. Auprès du public je devrais faire preuve d'éthique et de déontologie dans le respect de la personne, de sa dignité avec le non jugement. En établissant une relation de confiance et en rendant actif des usagers dans le projet cela permettra de les valoriser et de leur redonner de l'estime.

CONCLUSION :

Ce mémoire d'initiation à la recherche m'a permis de réaliser une étude de terrain sur une problématique taboue en France, en comparaison du Canada, de l'Angleterre et la Norvège qui sont plus avancés dans les prises en charge des hommes victimes de violence conjugale.

Durant ma phase exploratoire j'ai rencontré un frein dans la rencontre du public que je n'ai pas pu interroger. Cela montre qu'en France la violence conjugale envers les hommes est encore un phénomène peu reconnu, ce qui limite les structures adaptées aux hommes car elles interviennent principalement pour les femmes victimes de violence conjugale.

Je peux conclure à la fin de mon mémoire que cela m'a permis d'avoir un autre regard sur la violence conjugale. Celle-ci peut impacter des femmes mais également des hommes. La société nous montre souvent la violence conjugale envers les femmes mais on peut aussi la retrouver envers les hommes.

Selon Yvon DALLAIRE, psychologue et sexologue ⁴⁶, « Notre société actuelle va de l'avant et normalise, souvent avec raison les valeurs féminines de partage, de chances égales pour tous, de communication, d'expression émotive et de don de soi. Mais, il ne faudrait pas oublier que les valeurs masculines d'autonomie, de compétition, de rentabilité et d'action constituent des atouts évolutifs. Je suis intimement convaincu que l'on peut harmoniser toutes ces valeurs ». ⁴⁷ Ce que veut dire Yvon Dallaire est que l'on soit un homme ou une femme, une égalité homme/femme doit être présente.

Les normes ont évolué et évolueront encore de génération en génération car les anciennes générations ont leurs idéaux, normes et valeurs différentes de celles que les nouvelles générations.

La violence conjugale peut-être présente dans divers couples comme les couples homosexuels. La violence peut aussi toucher les enfants qui y sont exposés.

La violence existe depuis longtemps ce phénomène qui a pu voir une évolution par les lois et dispositifs mis en place sur le territoire France. Mais la violence continuera d'être présente dans les couples conjugaux.

46 Yvon DALLAIRE est psychologue et sexologue. Fort de son expérience de plus de 25 ans en thérapie conjugale avec des milliers de couples, il a écrit de nombreux ouvrages s'adressant tant aux hommes qu'aux femmes pour les responsabiliser et les aider à vivre en harmonie.

47 DALLAIRE Yvon « La violence faite aux hommes, une réalité taboue et complexe » Option Santé 2002 P.41/42

GLOSSAIRE :

C

CESF : Conseiller(e) en Economie Social Familiale

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

D

DOM- TOM : Département d'Outre Mer- Territoires d'Outre Mer

O

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONDRP : Observation National de la Délinquance et des Réponses Pénales

S

SFB: Syndrome de la Femme Battue

BIBLIOGRAPHIE :

ARTICLES

- Définition de respect mise à jour le 23 septembre 2016 [consulté le 26 novembre 2016] disponible sur: <http://lesdefinitions.fr/respect#ixzz4R6gOuGOy>

- **PUBLICITÉ TPE** L'image de l'homme dans la société et dans la publicité publié le 24 janvier 2012 [consulté le 26 septembre 2016] disponible sur :

<http://www.publicitetpe.canalblog.com/archives/2012/01/24/23325970.html>

- Définition de la violence conjugale publié le 6 août 2012 [consulté le 25 septembre 2016] disponible sur:

<http://www.briserlaviolence.unblog.fr/2012/08/06/definition-de-la-violence-conjugale/>

- Violence féminine mis à jour le 16 avril 2016 [consulté le 24 septembre 2016] disponible sur : [http://fr.wikipedia.org/wiki/violence_féminine](http://fr.wikipedia.org/wiki/violence_f%C3%A9minine)

- **SAUTY DE CHALON Marie-Laure** *L'évolution de l'image de l'homme* interview du sociologue Jean-Claude Kaufmann publié le 12 novembre 2006 [consulté le 27 septembre 2016] disponible sur : <http://www.aufeminin.com/mag/couple/d698/c19745.html>

- **PELLISIER Pauline** *Hommes battus: l'autre visage de la violence conjugale* mis à jour le 27 septembre 2013 [consulté le 27 septembre 2016] disponible sur :

<http://www.gazia.fr/article/hommes-battus-lautre-visage-de-la-violence-conjugale-565141>

- **MARCHAND Leïla** *Hommes battus: des chiffres pour comprendre une réalité méconnue* mis à jour le 10 avril 2015 [consulté le 23 novembre 2016] disponible sur:

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/10/hommes-battus-des-chiffres-pour-comprendre-une-realite-meconnue_4613224_4355770.html#CeXXsfLm2uJcLBUP.99

BLOGS

- **SOS Hommes Battus** *Syndrome de l'homme battu : les 4 étapes psychologiques* publié le 16 décembre 2008 [consulté le 26 septembre] disponible sur :

<http://soshommesbattus.over-blog.com/article-25873363.html>

- **SOS Hommes Battus** *Les hommes victimes de violences conjugales* publié le 22 mai 2011 [consulté le 26 septembre] disponible sur :

<http://soshommesbattus.over-blog.com/article-les-hommes-victimes-de-violence-conjugales-7443721.html>

DOCUMENTS

- **VOUCHE Jean-Pierre** *Les femmes violentes batteuses d'hommes et d'enfants* publié le 30 mars 2004 [consulté le 28 septembre 2016] disponible sur:

<https://violencefaiteauxhommes.files.wordpress.com/2014/06/les-femmes-violentes-batteuses-dhommes-et-denfants.pdf>

- **TORRENT Sophie** *L'homme battu: impensé car impensable social* publié en 2003 [consulté le 2 octobre 2016] disponible sur :

https://violencefaiteauxhommes.files.wordpress.com/2014/06/lhomme-battu-impensc3a9-car-impensable-social-crop-20040401_questions_familiales.pdf

- **WEILL Alain** *Violences conjugales: la France va-t-elle prendre exemple sur le Canada?* [Consulté le 26 AVRIL 2017] disponible sur:

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/violences-conjugales-la-france-va-t-elle-prendre-exemple-sur-le-canada_1759379.html

FORUMS

- Conséquences psychologique de la violence conjugale [consulté le 18 décembre 2016] disponible sur :

<http://femmeshommesbattusviolesparconjoint.e-monsite.com/pages/consequences-peu-connues/consequences-psychologiques-de-la-violence-conjugale-sur-les-femmes-et-les-enfants-expliquees-aux-medecin.html>

OUVRAGES

- **HIRIGOYEN Marie-France** « *Femmes sous emprise , les ressorts de la violence dans le couple* » édition Oh ! Edition en 2005 p. 135 à 143 « Les femmes violentes »

ISBN:978-2-266-15758-2

- **GAGET Maxime** « *Ma compagne , mon bourreau* » édition Michalon Editeur en 2015 ISBN:978-2-84186-775-2

- **DALLAIRE Yvon** « *La violence faite aux hommes une réalité taboue et complexe* » édition Option Santé en 2002 ISBN:2-922598-05-5

- **TORRENT Sophie** « *L'homme battu un tabou au cœur du tabou* » édition Option Santé en 2001 ISBN:2-922598-04-7

- **KAUFFMAN Jean-Claude** « *Sociologie du couple* » édition que sais-je ? en 2014 ISBN:978-2-13-062745-6

- **DALIGAND Liliane** « *La violence féminine* » édition Albin Michel en 2015 ISBN:978-2-226-31918-0

- Guide pour les professionnels de Tarn-et-Garonne « *Violence au sein du couple* » réaliser en 2016 [consulté le 17 décembre 2016] disponible sur:

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Violences-au-sein-du-couple-guide-pour-les-professionnels-de-Tarn-et-Garonne>

SITES INTERNET

- Etymologie de la violence mise à jour le 11 mars 2011 [consulté le 23 novembre 2016] disponible sur:

<https://sites.google.com/site/etymologielatingrec/home/v/violence>

- Violence conjugale publié par la Direction de l'Information Légale et Administrative le 26 novembre 2014 [consulté le 21 septembre 2016] disponible sur :

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>

SOMMAIRE ANNEXES :

Annexe N°1 : Grille d'entretien avec les professionnels

Annexe N°2 : Questionnaire au public ciblé

Annexe N°3 : Grille d'analyse du questionnaire

Annexe N°4 : Fiche projet

Annexe N°5 : Questionnaire

ANNEXE N°1 : GRILLE D'ENTRETIEN AUPRES DES PROFESSIONNELS :

Thèmes	Questions	Réponses/Notes/ Commentaires
La profession	<p>Quel est votre profession ?</p> <p>Quelles sont vos missions ?</p>	
Point de vue sur la violence conjugale	<p>Comment définissez-vous la violence conjugale ?</p> <p>Comment définissez-vous la femme battue et l'homme violent ?</p> <p>Comment définissez-vous l'homme battu et la femme violente ?</p> <p>Quel est votre point de vue sur les hommes battus ?</p>	
Problématique	<p>Selon vous, pourquoi les hommes battus restent dans le silence ?</p> <p>Comment vous interprétez la violence quand l'homme est acteur ? Et quand c'est la femme actrice ?</p> <p>Auriez-vous une idée de pourquoi le sujet d'homme battu reste encore un sujet tabou en France ?</p>	
La posture professionnelle	<p>Est-ce que vous avez déjà rencontrés un homme battu et un femme violente? Si oui, comment c'est passé la rencontre ?</p> <p>Est-ce que vous pensez qu'avec l'évolution de notre société dans les relations de couples les hommes battus ne peuvent pas recevoir de l'aide avec un accompagnement et un prise en charges comme pour les femmes actuellement ?</p> <p>Qu'elle est la place du professionnel à l'égard de l'agresseur et de la victime ?</p> <p>Comment faites-vous quand vous remarquez que la personne pourrait être victimes en lui posant des questions ?</p>	

Lien avec la présence d'enfants	Selon vous est-ce qu'un enfant qui se développe dans un climat de violence qu'il en soit victimes ou témoins, peut reproduire la violence ?	
--	---	--

ANNEXE N°2 : Questionnaire :

L'association SOS Hommes Battus met à votre disposition un questionnaire qui est anonyme. Celui-ci permettra de mettre en place un projet.

ETAT CIVIL :

1) Age :

- 2) Région :
- Auvergnnes- Rhône- Alpes (ARA)
 - Bourgogne- Franche- Comté (BFC)
 - Bretagne (B)
 - Centre Val de Loire (CVL)
 - Corse (C)
 - Grand Est (GE)
 - Haut- de- France (HF)
 - Île-de-France (IF)
 - Nouvelle Aquitaine (NA)
 - Normandie (N)
 - Pays de la Loire (PL)
 - Provence-Alpes- Côte d'Azur (PACA)
 - Occitanie (O)

- 3) Vous êtes :
- Marié (M)
 - Concubin (C)
 - Divorcé (D)
 - Séparé (S)
 - Pacsé (P)
 - Veuf (V)

4) Vivez-vous en ce moment avec l'agresseur : Oui Non

5) Est-ce qu'il y a des enfants : Oui Non

Si oui, combien :

6) Exercez-vous une activité professionnelle : Oui Non

Si oui, depuis combien de temps:.....

Si non , pourquoi vous n'exercez plus
professionnellement :

LA VIOLENCE CONJUGALE :

- 7) Vous êtes victimes de :
- Coups (C)
 - Blessures (B)
 - Insultes (I)
 - Chantage (Ch)
 - Menaces (M)
 - Propos méprisant (P)
 - Autres (A) :.....

- 8) Cela vous arrive une ou plusieurs fois :
- Par jour
 - Par semaine
 - Par mois

9) Combien de fois environ :.....

10) Depuis quand et comment la violence a commencé :

.....
.....

DEMARCHES :

11) Selon vous dans quel ordre il faut procéder pour sortir de cette emprise :
(mettre des numéros allant de 1 à 3, 1 étant la première démarche à réaliser) :

Se loger :.....

Porter plainte :.....

Se séparer :.....

12) Avez-vous entrepris une des démarches suivantes :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - Médecin des urgences ou médecin traitant (M) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Services sociaux (S) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Main courante (Mc) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - PV de renseignement judiciaire (PV) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Porte Plainte (PP) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Autres (A) (recours à une association) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

13) Si toutes les démarches répondent non ; Pourquoi ?

- Vous avez honte
- Vous pensez que vous ne pouvez pas recevoir de l'aide
- Vous ne savez pas où demander de l'aide
- Vous pensez que les dispositifs ne sont que pour les femmes
- Autres :

.....

GRILLE D'ANALYSE DU QUESTIONNAIRE :

ETAT CIVIL																													
Sujet	Age				Région													Situation					Avec l'agresseur		Enfant/ Combien		Activité pro		
	18-29	30-39	40-49	50 ou+	ARA	BFC	B	CVL	C	GE	HF	IF	NA	N	PL	PACA	O	M	C	D	S	P	V	Oui	Non	Oui	Non	Oui/ Depuis	Non/Pourquoi
1																													
2																													
3																													
4																													
5																													
6																													
7																													
8																													
9																													
10																													
TOTAL																													

Légende Région

ARA: Auvergnnes- Rhône- Alpes
 BFC: Bourgogne-Franche-Conté
 B: Bretagne
 CVL: Centre Val de Loire
 C: Corse
 GE: Grand Est
 HF: Haut-de-France
 IF: Île-de-France
 NA: Nouvelle Aquitaine
 N: Normandie

PL: Pays de la Loire
 PACA: Provence-Alpes-Côte-d'Azur
 O: Occitanie

Légende Situation

M: Marié
 C: Concubin
 D: Divorcé
 S: Séparé
 P: Pacsé
 V: Veuf

GRILLE D'ANALYSE DU QUESTIONNAIRE (SUITE)

LA VIOLENCE CONJUGALE																	
Sujet	Victime							Une/plusieurs fois			Combien de fois	Quand commencée					Causes
	C	B	I	Ch	M	P	A	/j	/sem	/mois		- d'1 an	1/2 ans	2/5 ans	+ de 5 ans	+ de 10 ans	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL																	

Légende victime

- C: Coups
- B: Blessures
- I: Insultes
- Ch : Cahntages
- M: Menaces
- P: Propos méprisants
- A: Autres

GRILLE D'ANALYSE DU QUESTIONNAIRE (SUITE)

DEMARCHES																			
Sujet	Procéder			M		Ss		Mc		PV		PP		Autre	Aucune démarche				
	<i>Se reloger</i>	<i>Porter plainte</i>	<i>Se séparer</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>		<i>Honte</i>	<i>Pas recevoir de l'aide</i>	<i>Où demander</i>	<i>Dispositifs aux femmes</i>	<i>Autres</i>
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
TOTAL																			

Légende :

- M: Médecins des urgences ou médecin traitant
- Ss : Services Sociaux
- Mc : Main courante
- PV : Procès-Verbaux
- PP : Porter Plainte

ANNEXE N°4 : FICHE PROJET :

Titre : La violence conjugale concerne tout le monde

Description : Réalisation de conférences

Public ciblé : Le grand public

Date et lieu : Dans une salle de réunion sur Paris

Durée : 2H30 (de 17H00 a 19H30)

Objectif : Sensibiliser le grand public sur la violence conjugale envers les hommes

Moyens : Une salle équipé d'un rétroprojecteur pour le power point et diffuser des témoignages d'hommes victimes de violence et un micro

Déroulement :

AVANT	MOYENS
<ul style="list-style-type: none">- Réunion d'équipe 1 fois par mois- Réflexion sur la date et le lieu- Réserver la salle- Informer le grand public : affiche, flyers, diffusion sur le site et page Facebook...	Réalisation du power point qui sera diffusé pendant la conférence
PENDANT	MOYENS
<ul style="list-style-type: none">- Présenter l'association- Présenter la violence avec les différents types, le cycle de la violence, la différence entre le conflit et la violence au sein d'un couple...- Explication psychologique de l'impact sur la santé de la victime (psychologue)- Explication juridiques avec les lois (avocate)	Diffusion du power point grâce au rétroprojecteur
APRES	MOYENS
<ul style="list-style-type: none">- Echange avec le public (questions/réponses)- Rappel de l'implication de l'association- Distribution de flyer- Diffusion d'un questionnaire de satisfaction	Communication

ANNEXE N°5 : QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION :

1) Age :

2) Région :

- Auvergnés- Rhone- Alpes
- Bourgogne- Franche- Comte
- Bretagne
- Centre Val de Loire
- Corse
- Grand Est
- Haut- de- France
- Ile-de-France
- Nouvelle Aquitaine
- Normandie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes- Cote d'Azur
- Occitanie

3) Qu'avez-vous pensé de cette conférence ?:

- Enrichissante
- Intéressante
- Ennuyeuse
- Inutile
- Longue
- Conviviale
- Dynamique
- Ludique
- Adaptée
- Attractive
- Autres :.....

4) La conférence vous a permis :

- De prendre conscience de cette problématique
- D'avoir un autre regard sur la violence conjugale
- De connaître mieux les lois à ce sujet
- Autre :.....

5) Pensez-vous :

- En parler autour de vous
- Connaître un homme victime de violence conjugale
- Êtes-vous même victime

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

(à joindre obligatoirement à chacun des travaux écrits remis en vue de l'examen :
DPP et mémoire)

Je soussigné(e)

Nom, Prénom : *Farnie Laetitia*

inscrit(e) à l'examen conduisant à la délivrance du :

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale

au titre de la session 20*18*

certifie sur l'honneur que l'ensemble de mes travaux écrits joints à cette déclaration sont des travaux originaux, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et sans que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Je déclare être informé(e) que dans le cas où un plagiat serait constaté dans un de mes travaux écrits, celui-ci ferait l'objet d'un dossier de suspicion de fraude, pourrait conduire à la nullité de l'examen et serait passible de sanctions pénales, conformément à l'article L 331-3 du Code de l'Education et à la loi du 23 décembre 1901 sur les fraudes dans les examens et concours publics.

Fait à *Dufort-Lacapelette*....., le *03/08/2018*..

Signature

